

VILLE D'EU

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Délibération N° 2026/233/DEL/5.1

Séance du 5 JUN 2026

L'an deux mil vingt-six, le 5 juin à 19 h 30, se sont réunis à la salle du carrosse Mairie de EU, les membres du Conseil municipal de la Commune de EU, sous la présidence de Monsieur DEVOGELAERE Robin Maire en session, par suite de la convocation faite par Monsieur le Maire dans le délai voulu par la loi.

Présents : M. DEVOGELAERE Robin, Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina, M. QUENTIN Frédéric, Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, M. ROBIN Stéphane, M. GRANDSERT Thierry, Mme DIOT Sylvie, Adjointe Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne, Mme LAFOLIE Sandra, M. PADE Ludovic, Mme CUFFEL Virginie, M. BOINET Yves, Mme DIEPPOIS Anthéa, M. DUCROIX Philippe, M. LEROUX Jean-Louis, Mme FERMENT Jenny, Mme ALIGON Stéphanie, M. LE DU Alain, Mme PENNELLE-OLIER Véronique, Mme BRIFFARD Claudine, M. Sébastien GODEMAN, M. LLOPEZ Laurent, Mme VANDENBERGHE Isabelle.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : M. ADAM Hervé par Mme RICARD-PETIT Marie-Christine, Mme MOULIN José par M. DEVOGELAERE Robin, M. CASTELOT Christophe par M. GRANDSERT Thierry, M. BARBIER Michel par Mme BRIFFARD Claudine, Mme DUJEANCOURT Anne par M. GODEMAN Sébastien, M. ACCARD Stéphane par Mme VANDENBERGHE Isabelle.

Absent :

Le secrétariat a été assuré par : Mme FERMENT Jenny.

Date de convocation : 29 mai 2026	Nombre de Membres en exercice : 29
Nombre de Membres présents : 23	Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de suffrages exprimés : 28	Votes pour : 28
Votes Contre : 0	Abstention : 0 Blanc : 1

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES ET LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Par décret n°2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs et en vertu des articles L.280 à L.293 du Code électoral, les communes participent obligatoirement à la composition du collège électoral sénatorial.

A ce titre, les délégués ainsi que leurs suppléants doivent être élus par le Conseil municipal. Cette désignation doit intervenir obligatoirement ce vendredi 5 juin 2026.

Le nombre de délégués et délégués suppléants est fixé en fonction de l'effectif légal du Conseil municipal résultant du dernier renouvellement. Pour notre commune dont le Conseil municipal est composé de 29 membres, sont à élire 15 titulaires et 5 suppléants.

.../...

Monsieur Robin DEVOGELAERE, Conseiller Régional, ne peut être désigné délégué. Il peut participer néanmoins à la désignation des délégués et leurs suppléants.

L'élection des délégués et des suppléants a lieu simultanément sur une même liste. Les candidats se présentent donc globalement et non spécifiquement à l'élection de délégués ou de suppléants.

Tout conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats aux fonctions de délégués et de suppléants.

Les conseillers ne peuvent voter que pour une seule liste sans adjonction ni radiation de noms et sans modification de l'ordre de présentation des candidats.

Les listes peuvent être complètes ou incomplètes mais doivent alterner un candidat de chaque sexe.

La déclaration de candidature est rédigée sur papier libre. Elle doit contenir les mentions suivantes :

Titre de la liste présentée (dénomination qui lui est propre)

Les nom, prénom, sexe, adresse postale, date et lieu de naissance ainsi que l'ordre de présentation des candidats

Les listes comprendront au plus 20 candidats (15 délégués et 5 suppléants) et doivent être déposées auprès du Maire le jour de la séance. Aucun autre mode de déclaration de candidature, notamment par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique n'est admis.

En application des articles L. 289 et R. 133 du Code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus sur la même liste, sans débat, à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel.

En application de l'article R. 133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le Maire et comprend les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers municipaux les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin.

Le conseil Municipal a désigné, pour composer le bureau électoral :

- les deux conseillers municipaux les plus âgés :
 - Mme RICARD-PETIT Marie-Christine,
 - M. BOINET Yves.
- les deux conseillers municipaux les plus jeunes :
 - Mme DIEPPOIS Anthéa,
 - Mme ALIGON Stéphanie.

Monsieur le Maire constate que trois listes de candidats ont été déposées, composées des noms suivants :

Liste : J'aine EU

- Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina,
- M. ADAM Hervé,
- Mme MOULIN José,

.../...

Délibération N° 2026/233/DEL/5.1

- M. QUENTIN Frédéric,
- Mme DIOT Sylvie,
- M. CASTELOT Christophe,
- Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne,
- M. ROBIN Stéphane,
- Mme LAFOLIE Sandra,
- M. PADE Ludovic,
- Mme CUFFEL Virginie,
- M. BOINET Yves,
- Mme DIEPPOIS Anthéa,
- M. DUCROIX Philippe,
- Mme RICARD-PETIT Marie-Christine,
- M. LEROUX Jean-Louis,
- Mme FERMENT Jenny,
- M. GRANDSERT Thierry,
- Mme ALIGON Stéphanie,
- M. LE DU Alain.

Liste : La Ville Ensemble

- M. BARBIER Michel
- Mme BRIFFARD Claudine
- M. GODEMAN Sébastien
- Mme DUJEANCOURT Anne
- M. LLOPEZ Laurent

Liste : EU, Cap sur l'avenir

- M. ACCARD Stéphane
- Mme WANDENBERGHE Isabelle

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29
- Nombre de suffrages nuls : 0
- Nombre de suffrages blancs : 1
- Nombre de suffrages exprimés : 28

1) Election des délégués :

Quotient électoral : $28/15 = 1.86$

La liste : J'aine EU obtient $21 \text{ voix}/1.86 = 11.29$ soit 11 sièges

La liste : La Ville Ensemble obtient $5 \text{ voix}/1.86 = 2.68$ soit 2 sièges

La liste : EU, Cap sur l'avenir obtient $2 \text{ voix}/1.86 = 1.07$ soit 1 siège

Attribution du 15^{ème} siège :

La liste : J'aine EU : $21 \text{ voix}/(11+1) = 1.75$

La liste : La Ville Ensemble : $5 \text{ voix}/(2+1) = 1.66$

La liste : EU, Cap sur l'avenir : $2 \text{ voix}/(1+1) = 1$

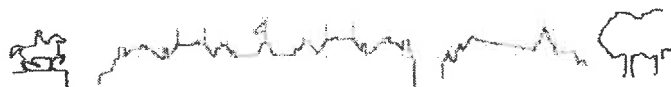
ont obtenu pour l'élection des délégués :

La liste : J'aine EU : 12 sièges

La liste : La Ville Ensemble : 2 sièges

La liste : EU, Cap sur l'avenir : 1 siège

.../...



2) Election des suppléants :

Quotient électoral : $28/5 = 5.60$

La liste : J'aine EU obtient $21 \text{ voix}/5.60 = 3.75$ soit 3 sièges

La liste : La Ville Ensemble obtient $5 \text{ voix}/5.60 = 0.89$ soit 0 siège

La liste : EU, Cap sur l'avenir obtient $2 \text{ voix}/5.60 = 0.35$ soit 0 siège

Attribution du 4^{ème} siège :

La liste : J'aine EU : $21 \text{ voix}/(3+1) = 5.25$

La liste : La Ville Ensemble : $5 \text{ voix}/(0+1) = 5$

La liste : EU, Cap sur l'avenir : $2 \text{ voix}/(0+1) = 2$

Le 4^{ème} siège est attribué à J'aine EU.

Attribution du 5^{ème} siège :

La liste : J'aine EU : $21 \text{ voix}/(4+1) = 4.20$

La liste : La Ville Ensemble : $5 \text{ voix}/(0+1) = 5$

La liste : EU, Cap sur l'avenir : $2 \text{ voix}/(0+1) = 2$

Le 5^{ème} siège est attribué à La Ville Ensemble.

ont obtenu pour l'élection des suppléants :

La liste : J'aine EU : 4 sièges

La liste : La Ville Ensemble : 1 siège

La liste : EU, Cap sur l'avenir : 0 siège

Sont ainsi désignés délégués :

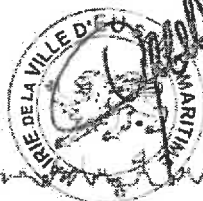
- Mme CAVALLO – DUMONT Maria-Cristina,
- M. ADAM Hervé,
- Mme MOULIN José,
- M. QUENTIN Frédéric,
- Mme DIOT Sylvie,
- M. CASTELOT Christophe,
- Mme LEPINETTE-RIOUX Corinne,
- M. ROBIN Stéphane,
- Mme LAFOLIE Sandra,
- M. PADE Ludovic,
- Mme CUFFEL Virginie,
- M. BOINET Yves,
- M. BARBIER Michel,
- Mme BRIFFARD Claudine,
- M. ACCARD Stéphane.

Sont ainsi désignés suppléants :

- Mme DIEPPOIS Anthéa,
- M. DUCROIX Philippe,
- Mme RICARD-PETIT Marie-Christine,
- M. LEROUX Jean-Louis,
- M. GODEMAN Sébastien.

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Fait et délibéré en séance
Le Maire,
Robin DEVOGELAERE



La secrétaire de séance,
Mme FERMENT Jenny

